

**PROCÈS-VERBAL**

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 8 avril 2014 à 20 h à l'Hôtel de ville de la Municipalité des Cèdres au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec), J7T 1A1

**Sont présents :**

M. Raymond Larouche	maire
Mme Thérèse Lemelin	conseillère district n <sup>o</sup> 1
M. Serge Clément	conseiller district n <sup>o</sup> 2
Mme Aline Trudel	conseillère district n <sup>o</sup> 3
M. Yves Daoust	conseiller district n <sup>o</sup> 5
M. Maxime Pratte	conseiller district n <sup>o</sup> 6

**Est absente :**

Mme Karine Tessier	conseillère district n <sup>o</sup> 4
--------------------	---------------------------------------

**Sont également présents :**

Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire trésorier qui agit en tant que secrétaire de cette séance  
Chantal Primeau, adjointe administrative, direction générale

Ayant constaté le quorum, le président d'assemblée, M. Raymond Larouche, déclare la séance légalement ouverte.

**ORDRE DU JOUR**

**Résolution no : 14-04-155**

**Acceptation de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 avril 2014**

Il est  
PROPOSÉ PAR Thérèse Lemelin,  
APPUYÉ PAR Aline Trudel,  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 avril 2014 tel que déposé.

Adopté à l'unanimité

**Prière**

**1. Ordre du jour**

1.1 Acceptation de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 avril 2014

**2. Procès-verbal**

2.1 Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2014

**3. Affaires financières**

3.1 Acceptation des comptes du 5 au 26 mars 2014

3.2 Acceptation de la liste des bons de commande du 5 au 26 mars 2014

#### **4. Urbanisme**

- 4.1 Dépôt de la liste des permis généraux et certificats et des permis de lotissements du mois de mars 2014
- 4.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
  - 4.2.1 663, chemin Saint-Féréol (changement d'une fenêtre)
  - 4.2.2 Lot 5 066 520 (comptoir familial, rue Valade) (changement du revêtement de toiture)
- 4.3 Commission de la protection du territoire agricole du Québec : demande d'autorisation utilisation non-agricole chemin du Canal – TransCanada Pipeline - lots 2 047 623 ptie, 2 047 174 ptie, 2 048 887 ptie, 2 047 953 ptie et 2 801 342 ptie
- 4.4 Projet domiciliaire du Haut-Chamberry : acceptation de la phase IV et du plan de lotissement des phases IV-A et IV-B

#### **5. Règlements**

- 5.1 Avis de motion et dispense de lecture: règlement n° 305-22-2014 modifiant le règlement de zonage n° 305-2008 et ses amendements afin de modifier certaines définitions et diverses dispositions touchant les bâtiments accessoires, les aires de stationnement, l'aménagement des espaces libres, les clôtures et la mise en valeur des arbres
- 5.2 Adoption du premier projet de règlement n° 305-22-2014 modifiant le règlement de zonage n° 305-2008 et ses amendements afin de modifier certaines définitions et diverses dispositions touchant les bâtiments accessoires, les aires de stationnement, l'aménagement des espaces libres, les clôtures et la mise en valeur des arbres
- 5.3 Avis de motion et dispense de lecture : règlement n° 306-5-2014 modifiant le règlement de construction n° 306-2008 et ses amendements afin d'adopter le Code de construction du Québec 2005 (modifié) et ses amendements
- 5.4 Adoption du premier projet de règlement n° 306-5-2014 modifiant le règlement de construction n° 306-2008 et ses amendements afin d'adopter le Code de construction du Québec 2005 (modifié) et ses amendements

#### **6. Affaires administratives**

- 6.1 Xerox : contrat de location et de service et remplacement du photocopieur situé 1<sup>er</sup> étage
- 6.2 Tournoi de golf du Club Optimiste Les Cèdres : appui financier

#### **7. Services techniques et travaux publics**

- 7.1 Amec Environnement & Infrastructure
  - 7.1.1 Mandat relatif au rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc municipal - printemps 2014
  - 7.1.2 Mandat pour l'élaboration d'un plan d'actions sur la gestion des eaux de ruissellement
- 7.2 Ministère des transports du Québec : offre d'éclairage public sur le viaduc du chemin Saint-Grégoire (Structure P-13748)

#### **8. Ressources humaines**

- 8.1 Amendement au contrat de travail du directeur général et secrétaire-trésorier
- 8.2 Nomination des représentants du Regroupement des employés cadres de la Municipalité des Cèdres et demande d'appui juridique
- 8.3 Réaffectation du poste de Carolanne Desjardins-Larocque

8.4 Socosis Management en Ressources humaines: mandat d'évaluation et d'élaboration de la description des postes des employés cadres

## **9. Loisirs, Culture et Base de Plein Air**

- 9.1 Demande de financement, participation, subvention et autres
  - 9.1.1 Club de gymnastique de l'ouest de l'île de Montréal (wimgym) inc.
  - 9.1.2 Programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes »
  - 9.1.3 Programme d'accompagnement en loisirs pour personnes handicapées volet organismes et municipalités 2014-2015
- 9.2 Conclusion d'un contrat de location de certains locaux de la Base de Plein Air des Cèdres à la Commission Scolaire des Trois-Lacs
- 9.3 Participation de la Municipalité au Programme de soutien au développement de l'engagement bénévole en loisir et en sport
- 9.4 Désignation de Laurent Tremblay-Dion comme personne ressource et porteur du dossier de la Politique Familiale auprès des différents services de la Municipalité.
- 9.5 Appui à la demande de constitution en personne morale sans but lucratif de l'Association des loisirs de Les Cèdres
- 9.6 Conclusion d'une entente de partenariat avec le Club de Soccer Soulanges
- 9.7 Appui à la Piste Cyclable Soulanges dans ses démarches auprès du ministère des Transports du Québec concernant les nouveaux aménagements au-dessus de l'Autoroute 30

## **10. Service de sécurité incendie**

- 10.1 Demande de participation bénévole des pompiers et l'utilisation de véhicules dans le cadre de la journée « Pompier d'un jour 2014 »

### **Période de questions**

### **Parole au Conseil**

### **Levée de l'assemblée**

## **PROCÈS-VERBAL**

### **Résolution no : 14-04-156**

### **Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2014**

Il est  
PROPOSÉ PAR Yves Daoust,  
APPUYÉ PAR Serge Clément,  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2014 tel que déposé.

Adopté à l'unanimité

## AFFAIRES FINANCIÈRES

### **Résolution no : 14-04-157**

#### **Acceptation des comptes du 5 au 26 mars 2014**

Il est  
PROPOSÉ PAR Thérèse Lemelin,  
APPUYÉ PAR Maxime Pratte,  
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le paiement des comptes du 5 au 26 mars 2014, tel qu'inscrits au journal des déboursés et ce, en considérant que les membres du Conseil ont reçu à cet effet toute la documentation pertinente et dont lesdits documents sont déposés dans les archives de la Municipalité.

Je soussigné, Jimmy Poulin, secrétaire-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses décrites au journal des déboursés et des salaires conformément à la liste produite au Conseil municipal selon :

- Liste des chèques :
  - o Fonds de fonctionnement : n<sup>os</sup> 1214 à 1336 inclusivement au montant de 267 553.38 \$
  - o Fonds pour Règlements : aucun chèque
  - o Fonds Parcs et terrains de jeux : aucun chèque
  
- Salaires des employés et rémunération des élus pour les semaines de paie n<sup>os</sup> 9 à 12 inclusivement au montant total de 165 404.23 \$ :
  - o Rémunération des élus au montant brut de 7 900.17 \$
  - o Salaires des employés au montant brut de 127 754.35 \$
  - o Contribution de l'employeur de 29 749.71 \$

dont lesdites dépenses ont été projetées et acceptées à cette séance par le Conseil de la Municipalité des Cèdres ainsi que les autres dépenses autorisées en vertu des résolutions de ce Conseil à cette assemblée.

---

Jimmy Poulin  
Secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité

### **Résolution no : 14-04-158**

#### **Acceptation de la liste des bons de commande du 5 au 26 mars 2014**

Il est  
PROPOSÉ PAR Yves Daoust,  
APPUYÉ PAR Maxime Pratte,  
ET RÉSOLU

QU'en considérant l'article 961.1 du Code municipal, le rapport des dépenses présenté à cette séance inclus également le rapport des autorisations de dépenses émis au cours du mois précédent;

QUE la présente certifie que la liste des bons de commandes transmise par le secrétaire-trésorier à chaque membre du Conseil, et émise le 26 mars 2014 pour une dépense de 372 796.96 \$ a été acceptée par le Conseil municipal à cette séance.

Adopté à l'unanimité

---

Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité

## **URBANISME**

### **Résolution no : 14-04-159**

#### **Dépôt de la liste des permis généraux et certificats et des permis de lotissements du mois de mars 2014**

CONSIDÉRANT le rapport préparé par M. Sébastien Demers, inspecteur municipal, concernant les permis émis pour le mois de mars 2014;

Il est  
PROPOSÉ PAR Thérèse Lemelin,  
APPUYÉ PAR Maxime Pratte,  
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le dépôt de la liste des permis généraux et certificats et des permis de lotissement du mois de mars 2014.

Adopté à l'unanimité

### **Résolution no : 14-04-160**

#### ***Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)***

#### ***Lanières patrimoniales***

#### **Changement d'une fenêtre – 663, chemin Saint-Féréol (lot 3 184 265)**

CONSIDÉRANT QUE la demande concerne le changement d'une fenêtre en façade nord du bâtiment principal par une fenêtre en PVC blanc à battant;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été déposée le 13 mars 2014 et est accompagnée d'une illustration du modèle de fenêtre proposé;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte le règlement de zonage n° 305-2008 et ses amendements;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a recommandé d'accepter le PIIA lors de sa réunion du 25 mars 2014;

Il est  
PROPOSÉ PAR Maxime Pratte,  
APPUYÉ PAR Aline Trudel,  
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* pour le changement d'une fenêtre en façade nord du bâtiment principal par une fenêtre en PVC blanc à battant tel que déposé pour le 663, chemin Saint-Féréol.

Adopté à l'unanimité

**Résolution no : 14-04-161**

***Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)***

***Noyau villageois patrimonial***

**Changement du revêtement de toiture – lot 5 066 520 (comptoir familial rue Valade)**

CONSIDÉRANT QUE la demande concerne le changement du revêtement de toiture du bâtiment principal par du bardeau d'asphalte de couleur vert boréal;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été déposée le 18 mars 2014;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte le règlement de zonage n° 305-2008 et ses amendements;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a recommandé d'accepter le PIIA lors de sa réunion du 25 mars 2014;

Il est  
PROPOSÉ PAR Thérèse Lemelin,  
APPUYÉ PAR Serge Clément,  
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* pour le changement du revêtement de toiture du bâtiment principal par du bardeau d'asphalte de couleur vert boréal tel que déposé pour le lot 5 066 520, rue Valade.

Adopté à l'unanimité

**Résolution no : 14-04-162**

***Commission de la protection du territoire agricole du Québec***

**Demande d'autorisation utilisation non-agricole chemin du Canal – TransCanada Pipeline - lots 2 047 623 ptie, 2 047 174 ptie, 2 048 887 ptie, 2 047 953 ptie et 2 801 342 ptie**

CONSIDÉRANT la demande de *TransCanada PipeLines Limited* déposée par le Groupe Conseil UDA inc. concernant une demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture conformément à l'article 58 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise la construction d'une gare de raclage sur le lot 2 047 953, le remplacement d'une conduite sur 40 mètres de longueur sur les lots 2 801 342 et 2 047 953, l'inspection d'une conduite sur le lot 2 047 623, l'aménagement d'un accès temporaire sur les lots 2 047 174, 2 047 623, 2 047 953 et 2 801 342 ainsi que l'aménagement d'un accès permanent sur les lots 2 048 887 et 2 047 953;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande ne contrevient pas aux règlements municipaux actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a suggéré de recommander la demande d'autorisation lors de sa réunion du 25 mars 2014;

Il est  
PROPOSÉ PAR Thérèse Lemelin,  
APPUYÉ PAR Serge Clément,  
ET RÉSOLU

DE RECOMMANDER à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* d'autoriser l'utilisation à des fins autres que l'agriculture des lots 2 047 623 ptie, 2 047 174 ptie, 2 048 887 ptie, 2 047 953 ptie et 2 801 342 ptie du cadastre du Québec pour une superficie de 12 680 mètres carrés, tel que demandé, pour l'utilisation par servitude de travail pour des travaux sur corridor et pour l'installation d'une gare de raclage et d'un chemin d'accès à celle-ci.

Adopté à l'unanimité

**Résolution no : 14-04-163**

**Projet domiciliaire du Haut-Chamberry : acceptation de la phase IV et du plan de lotissement des phases IV-A et IV-B**

CONSIDÉRANT le dépôt du plan de lotissement portant les minutes 19072, réalisé par Louis Boudreault, arpenteur-géomètre, daté du 14 janvier 2013;

CONSIDÉRANT QUE les plans d'aménagement présentés indiquent l'emplacement des arbres et toutes les infrastructures publiques de surface à mettre en place de manière à ce que ces éléments s'insèrent harmonieusement dans le développement;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement des entrées charretières a été défini pour toutes les propriétés situées sur la rue Champlain;

CONSIDÉRANT QUE la configuration et la taille du cul-de-sac de la rue Champlain répondent aux besoins des différents services municipaux;

CONSIDÉRANT QU'une compensation monétaire sera versée pour l'aménagement de surface du lien piétonnier ;

CONSIDÉRANT QUE l'entrée en vigueur du règlement n° 291-3-2014 relatif à la longueur des culs-de-sac est nécessaire à l'émission d'un permis de lotissement pour ces phases;

CONSIDÉRANT QUE selon l'analyse de conformité de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, le second projet de règlement n° 291-3-2014 est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé actuel et aux dispositions du document complémentaire ;

Il est  
PROPOSÉ PAR Maxime Pratte,  
APPUYÉ PAR Yves Daoust,  
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le projet de développement des phases 4A et 4B et le plan de lotissement tels que présentés du projet Haut-Chamberry.

Adopté à l'unanimité

## RÈGLEMENTS

### **Résolution no : 14-04-164**

**Avis de motion et dispense de lecture : règlement n° 305-22-2014 modifiant le règlement de zonage n° 305-2008 et ses amendements afin de modifier certaines définitions et diverses dispositions touchant les bâtiments accessoires, les aires de stationnement, l'aménagement des espaces libres, les clôtures et la mise en valeur des arbres**

**AVIS DE MOTION ET DISPENSE DE LECTURE:** Le conseiller, **Serge Clément**, donne avis de motion et dispense de lecture de la présentation à la présente séance du Conseil, du règlement n° 305-22-2014 modifiant le règlement de zonage n° 305-2008 et ses amendements afin de modifier certaines définitions et diverses dispositions touchant les bâtiments accessoires, les aires de stationnement, l'aménagement des espaces libres, les clôtures et la mise en valeur des arbres.

### **Résolution no : 14-04-165**

**Adoption du premier projet de règlement n° 305-22-2014 modifiant le règlement de zonage n° 305-2008 et ses amendements afin de modifier certaines définitions et diverses dispositions touchant les bâtiments accessoires, les aires de stationnement, l'aménagement des espaces libres, les clôtures et la mise en valeur des arbres**

ATTENDU QUE le *Règlement de zonage* n° 305-2008 de la Municipalité des Cèdres est entré en vigueur le 3 avril 2008;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres est régie par le *Code municipal* et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)* et que le *Règlement de zonage* n° 305-2008 ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU QUE le Conseil municipal juge pertinent de modifier certaines dispositions du règlement de zonage n° 305-2008 ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme est favorable au projet de règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion et dispense de lecture a été dûment donné lors de la présente séance du Conseil;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du Conseil au plus tard 2 jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique sur le projet de règlement sera tenue le 24 avril 2014 à 19 h conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

Il est  
PROPOSÉ PAR Thérèse Lemelin,  
APPUYÉ PAR Maxime Pratte,  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le premier projet de règlement n° 305-22-2014 modifiant le règlement de zonage n° 305-2008 et ses amendements afin de modifier certaines définitions et diverses dispositions touchant les bâtiments accessoires, les aires de stationnement, l'aménagement des espaces libres, les clôtures et la mise en valeur des arbres;

QUE le texte du règlement n° 305-22-2014 est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Raymond Larouche  
Maire

Jimmy Poulin  
Secrétaire-trésorier

**Résolution no : 14-04-166**

**Avis de motion et dispense de lecture: règlement n° 306-5-2014 modifiant le règlement de construction n° 306-2008 et ses amendements afin d'adopter le Code de construction du Québec 2005 (modifié) et ses amendements**

**AVIS DE MOTION ET DISPENSE DE LECTURE:** Le conseiller, **Aline Trudel**, donne avis de motion et dispense de lecture de la présentation à la présente séance du Conseil, du règlement n° 306-5-2014 modifiant le règlement de construction n° 306-2008 et ses amendements afin d'adopter le Code de construction du Québec 2005 (modifié) et ses amendements.

**Résolution no : 14-04-167**

**Adoption du premier projet de règlement n° 306-5-2014 modifiant le règlement de construction n° 306-2008 et ses amendements afin d'adopter le Code de construction du Québec 2005 (modifié) et ses amendements**

ATTENDU QUE le *Règlement de construction* n° 306-2008 de la Municipalité des Cèdres est entré en vigueur le 3 avril 2008;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres est régie par le *Code municipal* et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)* et que le *Règlement de construction n° 306-2008* ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU QUE le Conseil municipal juge pertinent de modifier le Code de construction en vigueur pour les bâtiments assujettis à la Municipalité;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme est favorable au projet de règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion et dispense de lecture a été dûment donné lors de la présente séance du Conseil;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du Conseil au plus tard 2 jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique sur le projet de règlement sera tenue le 24 avril 2014 à 19 h conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

Il est  
PROPOSÉ PAR Yves Daoust,  
APPUYÉ PAR Maxime Pratte,  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le premier projet de règlement n° 306-5-2014 modifiant le règlement de construction n° 306-2008 et ses amendements afin d'adopter le Code de construction du Québec 2008 et ses amendements;

QUE le texte du règlement n° 306-5-2014 est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adopté à l'unanimité

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Raymond Larouche  
Maire

Jimmy Poulin  
Secrétaire-trésorier

## **AFFAIRES ADMINISTRATIVES**

### **Résolution no : 14-04-168**

#### **Xerox : contrat de location et de service et remplacement du photocopieur situé au rez-de-chaussée**

CONSIDÉRANT la pertinence de procéder au remplacement du photocopieur situé au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville;

CONSIDÉRANT les propositions reçues par les entreprises *Canon* et *Xerox*;

CONSIDÉRANT l'évaluation des propositions par le directeur général, M. Jimmy Poulin;

Il est  
PROPOSÉ PAR Serge Clément,  
APPUYÉ PAR Aline Trudel,  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général, M. Jimmy Poulin, à signer un contrat de location et de service pour un photocopieur de remplacement au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville;

QUE le contrat est d'une durée de 60 mois;

QUE le coût mensuel de location et de service pour le photocopieur s'élève à 145,61 \$ (taxes en sus);

QUE le coût des copies est en sus;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, atteste avoir les crédits nécessaires pour affecter la dépense au budget opérationnel.

---

Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité

**Résolution no : 14-04-169**

**Tournoi de golf du Club Optimiste Les Cèdres : partenariat financier**

CONSIDÉRANT QUE le Club Optimiste Les Cèdres tiendra son tournoi de golf annuel le 31 mai 2014 au Club de golf Rivière Rouge;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Municipalité de soutenir les organismes locaux;

Il est  
PROPOSÉ PAR Aline Trudel,  
APPUYÉ PAR Thérèse Lemelin,  
ET RÉSOLU

DE COMMANDITER les balles de golf du tournoi du Club Optimiste Les Cèdres pour un montant de 725 \$ (taxes en sus);

D'AUTORISER la participation de deux représentants de la Municipalité au tournoi de golf du Club Optimiste Les Cèdres au coût total de 200 \$ (taxes incluses);

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, atteste avoir les crédits nécessaires pour affecter la dépense au budget opérationnel.

---

Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité

## SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

### **Résolution no : 14-04-170**

#### **Amec Environnement & Infrastructure**

#### ***Mandat relatif au rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc municipal - printemps 2014***

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité procède annuellement au rinçage unidirectionnel de son réseau d'eau potable;

CONSIDÉRANT le besoin de personnel supplémentaire spécialisé pour accomplir la tâche;

CONSIDÉRANT QUE le rinçage est prévu de nuit soit entre 22h et 6h pour la période du 28 avril au 3 mai 2014;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme *AMEC Environnement & Infrastructure*;

Il est

PROPOSÉ PAR Yves Daoust,  
APPUYÉ PAR Maxime Pratte,  
ET RÉSOLU

DE MANDATER la firme *AMEC Environnement & Infrastructure* au coût de 9 407 \$ (taxes en sus) pour le rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc municipal pour la période du 28 avril au 3 mai 2014;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget opérationnel pour effectuer la dépense.

---

Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité

**Résolution no : 14-04-171**

**Amec Environnement & Infrastructure**

***Mandat pour l'élaboration d'un plan d'actions sur la gestion des eaux de ruissellement***

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation déposée au *ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs* (MDDEFP) relativement à l'installation d'un rideau séparateur aux étangs aérés;

CONSIDÉRANT QUE le MDDEFP demande, au préalable, à ce que la Municipalité se dote d'un plan d'actions sur la gestion des eaux de ruissellement afin de réduire l'infiltration d'eaux dans le réseau d'eaux usées;

CONSIDÉRANT l'offre de service (QP-6077) de la firme *AMEC Environnement & Infrastructure*;

Il est

PROPOSÉ PAR Serge Clément,

APPUYÉ PAR Yves Daoust,

ET RÉSOLU

DE MANDATER la firme *AMEC Environnement & Infrastructure* au coût estimatif de 5 800 \$ (taxes en sus) pour l'élaboration d'un plan d'actions sur la gestion des eaux de ruissellement;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget opérationnel pour effectuer la dépense.

---

Jimmy Poulin

Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité

**Résolution no : 14-04-172**

**Ministère des transports du Québec : offre d'éclairage public sur le viaduc du chemin Saint-Grégoire (Structure P-13748)**

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfection de la structure du viaduc sur le chemin Saint-Grégoire seront réalisés à l'été 2014 par le *ministère des Transports du Québec (MTQ)*;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ a offert la possibilité d'installer deux lampadaires sur le chemin St-Grégoire au coût estimé de 30 000 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des travaux publics lors de la rencontre du 5 mars dernier;

Il est

PROPOSÉ PAR Thérèse Lemelin,

APPUYÉ PAR Maxime Pratte,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal n'est pas favorable à l'installation de deux lampadaires sur le viaduc du chemin Saint-Grégoire compte tenu du peu d'achalandage dans ce secteur et d'en informer le *ministère des Transports du Québec*.

Adopté à l'unanimité

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **Résolution no : 14-04-173**

#### **Amendement au contrat de travail du directeur général et secrétaire-trésorier**

ATTENDU QUE le contrat de travail du directeur général et secrétaire-trésorier vient à échéance le 11 juin 2015;

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender ledit contrat afin de refléter la charge et responsabilité qui incombe au poste de directeur général et secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité des ressources humaines lors de la rencontre du 2 avril dernier;

Il est  
PROPOSÉ PAR Serge Clément,  
APPUYÉ PAR Thérèse Lemelin,  
ET RÉSOLU

D'AMENDER le contrat de travail du directeur général et secrétaire-trésorier selon les termes et modalités convenus entre les parties;

QUE le maire, M. Raymond Larouche et les élus siégeant au Comité des ressources humaines, Mme Thérèse Lemelin et M. Serge Clément, signent l'addenda n° 1 du contrat de travail du directeur général et secrétaire-trésorier;

QUE l'addenda n° 1 entre en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2014;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, atteste avoir les crédits nécessaires au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

---

Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité

**Résolution no : 14-04-174**

**Nomination des représentants du Regroupement des employés cadres de la Municipalité des Cèdres et demande d'appui juridique**

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement des employés cadres de la Municipalité des Cèdres désire nommer des représentants afin de négocier une nouvelle entente de travail des employés cadres de la Municipalité des Cèdres dont leur politique est échue depuis le 31 décembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement des employés cadres demande à la Municipalité de bénéficier d'un service juridique, de leur choix, pour un montant forfaitaire afin de réviser les modalités de l'entente;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité des ressources humaines lors de la réunion du 2 avril dernier;

Il est  
PROPOSÉ PAR Yves Daoust,  
APPUYÉ PAR Serge Clément,  
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER les nominations de Mme Cynthia Henrie, responsable du Service de l'urbanisme et de M. Gilles Daoust, directeur du Service de sécurité incendie à titre de représentants du Regroupement des employés cadres de la Municipalité des Cèdres;

D'ALLOUER un montant forfaitaire ne dépassant pas la somme de 1 000 \$ pour la révision juridique du projet d'entente de travail des employés cadres de la Municipalité des Cèdres;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, atteste avoir les crédits nécessaires au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

---

Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité

**Résolution no : 14-04-175**

**Réaffectation du poste de Mme Carolanne Desjardins-Larocque**

CONSIDÉRANT la cession de la Base de Plein Air à la Ville de Saint-Lazare prévue le 1<sup>er</sup> mai 2014;

CONSIDÉRANT QUE Mme Carolanne Desjardins-Larocque occupe un poste cadre à la Base de Plein Air à titre d'adjointe administrative;

CONSIDÉRANT les besoins du Service de la comptabilité et la pertinence d'assurer la relève au sein du personnel municipal administratif;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des ressources humaines lors de la réunion du 6 mars dernier;

Il est  
PROPOSÉ PAR Thérèse Lemelin,

APPUYÉ PAR Aline Trudel,  
ET RÉSOLU

DE RÉAFFECTER le poste de Mme Carolanne Desjardins-Larocque de la façon suivante :

QUE Mme Carolanne Desjardins-Larocque occupe le poste de commis-comptable à la Municipalité des Cèdres;

QUE le poste est effectif au 1<sup>er</sup> mai 2014;

QUE le poste de commis-comptable relève de la convention collective des employés de bureau de la Municipalité des Cèdres présentement en vigueur et à cet effet les employés syndiqués ont renoncé à l'affichage du poste;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, atteste avoir les crédits nécessaires au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

---

Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité

**Résolution no : 14-04-176**

**Socosis Management en Ressources humaines: mandat d'évaluation et d'élaboration de la description des postes des employés cadres**

CONSIDÉRANT QUE la Politique de travail des employés cadres est échu depuis le 31 décembre 2013;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'évaluation de la description de tâches des cadres municipaux avant d'engager la négociation d'une entente de travail;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des Ressources humaines lors de la réunion du 3 avril dernier;

CONSIDÉRANT l'offre de service professionnel de la firme *Socosis management en Ressources humaines*;

Il est  
PROPOSÉ PAR Maxime Pratte,  
APPUYÉ PAR Serge Clément,  
ET RÉSOLU

DE MANDATER la firme *Socosis management en Ressources humaines* pour l'évaluation de la description de tâches des postes de cadres municipaux et d'allouer une banque de 20 heures à un taux horaire de 125 \$ en plus des frais de déplacement;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, atteste avoir les crédits nécessaires au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

---

Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité

## **LOISIRS, CULTURE ET BASE DE PLEIN AIR**

### **Résolution no : 14-04-177**

#### **Demande de financement, participation, subvention et autres *Club de gymnastique de l'ouest de l'île de Montréal (wimgym) inc.***

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'aide financière afin de contribuer à la participation de Mlle Maude LeBeau à une compétition de gymnastique à Woburn au Massachusetts du 20 au 23 février 2014;

ATTENDU QUE Mlle LeBeau est une étudiante en sport étude gymnastique et qu'elle fait partie de l'équipe nationale avec le Club de gymnastique de l'ouest de l'île de Montréal (wimgym) inc.;

ATTENDU QUE cette demande est conforme à la Politique de subvention à l'élite sportive – volet demande individuelle;

Il est  
PROPOSÉ PAR Aline Trudel,  
APPUYÉ PAR Thérèse Lemelin,  
ET RÉSOLU

D'ACCORDER une aide financière 250 \$ au Club de gymnastique de l'ouest de l'île de Montréal (wimgym) inc. et ce, conditionnellement à ce que les administrateurs de l'organisme s'engagent à retourner ou à créditer le montant de l'aide financière aux parents ou tuteurs de l'athlète : Maude LeBeau.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, atteste avoir les crédits nécessaires au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

---

Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité

**Résolution no : 14-04-178**

**Demande de financement, participation, subvention et autres  
Programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes »**

CONSIDÉRANT QUE le programme Aide aux projets vise à :

- Accroître l'offre d'activités, de services ou de biens pouvant contribuer significativement à l'atteinte des objectifs du Ministère en ce qui a trait à la consolidation ou au développement de la culture et des communications.
- Favoriser l'innovation, l'expérimentation et le renouvellement de la création.

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière accordée par le Ministère doit permettre la réalisation, sur une période déterminée, d'actions circonscrites ne pouvant être automatiquement reconduites;

Il est

PROPOSÉ PAR Aline Trudel,

APPUYÉ PAR Yves Daoust,

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité des Cèdres présente au *ministère de la Culture et des Communications* une demande d'aide financière en vertu du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes », pour l'achat de livres pour la Bibliothèque Gaby-Farmer-Denis, pour l'année 2014-2015;

QUE M. Jimmy Poulin, directeur général, soit désigné mandataire de la Municipalité aux fins de la présente demande d'aide financière.

Adopté à l'unanimité

**Résolution no : 14-04-179**

**Demande de financement, participation, subvention et autres  
Demande de subvention pour le Programme d'accompagnement en loisirs pour personnes handicapées volet organismes et municipalités 2014-2015**

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite obtenir une aide financière pour rembourser les frais d'un service d'accompagnement lors d'une activité en loisir ;

Il est

PROPOSÉ PAR Aline Trudel,

APPUYÉ PAR Maxime Pratte,

ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur par intérim du Service des loisirs, M. Laurent Tremblay-Dion, à demander une subvention auprès de *Zone Loisir Montérégie* dans le cadre du programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées (organismes et municipalités) 2014-2015.

Adopté à l'unanimité

**Résolution no : 14-04-180**

**Conclusion d'un contrat de location de certains locaux de la Base de Plein Air des Cèdres à la Commission Scolaire des Trois-Lacs**

ATTENDU l'historique de la fondation de la Base de Plein Air des Cèdres;

ATTENDU la résolution n° 13-03-145 autorisant la signature d'un contrat aux fins de la location de certains locaux de la Base de Plein Air à la Commission scolaire des Trois-Lacs;

ATTENDU le règlement n° 358-1-2013 sur la tarification des biens, services et activités de la Base de Plein Air;

Il est  
PROPOSÉ PAR Serge Clément,  
APPUYÉ PAR Aline Trudel,  
ET RÉSOLU

D'ENTÉRINER la conclusion d'un contrat de location de la grande salle de l'hébergement du 24 au 31 mars 2014 inclusivement avec la Commission Scolaire des Trois-Lacs aux fins d'enseignement aux élèves de l'Atelier-École Les Cèdres au tarif préférentiel de 1 000 \$.

Adopté à l'unanimité

**Résolution no : 14-04-181**

**Participation de la Municipalité au Programme de soutien au développement de l'engagement bénévole en loisir et en sport**

ATTENDU QUE l'organisme *Loisirs et Sport Montérégie* propose un programme de soutien au développement de l'engagement bénévole;

CONSIDÉRANT les contributions relatives au secteur du loisir public ;

CONSIDÉRANT les contributions de l'engagement bénévole auprès de la collectivité ;

Il est  
PROPOSÉ PAR Aline Trudel,  
APPUYÉ PAR Maxime Pratte,  
ET RÉSOLU

DE PARTICIPER au programme de soutien au développement de l'engagement bénévole en loisir et en sport et qu'à cet effet, la Municipalité s'engage à :

- [1]. Signer la Déclaration en faveur du soutien au développement de l'engagement bénévole;
- [2]. Adhérer à la Charte du bénévolat et des organisations de bénévoles et en faire l'affichage aux lieux et endroits où des bénévoles s'engagent;
- [3]. Rendre visible l'engagement bénévole en vue de le rendre attractif aux yeux des citoyens;

[4]. Diffuser auprès des bénévoles les outils et ressources du «Portail en gestion des bénévoles» et faciliter leur utilisation;

[5]. Participer activement aux activités de réseautage;

DE DÉSIGNER M. Laurent Tremblay-Dion, directeur du Service des loisirs par intérim ou en son absence, la technicienne en loisirs, Mme Christine Payment, à titre de porte-parole de la Municipalité et responsable du dossier du programme de soutien au développement de l'engagement bénévole en loisir et en sport auprès de Loisir et Sport Montérégie.

Adopté à l'unanimité

**Résolution no : 14-04-182**

**Désignation de M. Laurent Tremblay-Dion comme personne ressource et porteur du dossier de la Politique Familiale auprès des différents services de la Municipalité**

CONSIDÉRANT la résolution n° 12-12-652 adoptant la Politique familiale;

CONSIDÉRANT la résolution n° 14-03-149 adoptant le Plan d'action de la Politique familiale;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général, m. Jimmy Poulin et du Comité des loisirs;

Il est

PROPOSÉ PAR Aline Trudel,

APPUYÉ PAR Yves Daoust

ET RÉSOLU

DE DÉSIGNER M. Laurent Tremblay-Dion, directeur du Service des loisirs par intérim à titre de personne ressource et porteur du dossier de la Politique Familiale auprès des différents services de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité

**Résolution no : 14-04-183**

**Appui à la demande de constitution en personne morale sans but lucratif de l'Association des loisirs de Les Cèdres**

CONSIDÉRANT la demande préparée par le requérant, M. Laurent Tremblay-Dion, directeur des loisirs par intérim ;

CONSIDÉRANT QUE la personne morale aura comme objet de constitution :

[1] À des fins purement sociales et sans intention de gain pécuniaire pour ses membres ;

[2] Regrouper en personne morale toutes les personnes et personnes morales intéressées au développement et à la promotion du loisir, du sport, de l'activité physique, de la vie communautaire, des arts, de la culture et de l'aide à la personne particulièrement dans la région de Les Cèdres ;

- [3] Développer et promouvoir le loisir, le sport, l'activité physique, la vie communautaire, les arts, la culture et l'aide à la personne de cette région ;
- [4] Admettre comme membre toute personne ou personne morale pouvant contribuer à promouvoir ces fins ;
- [5] Tous les profits ou autres accroissements de la personne morale seront employés à favoriser l'atteinte des buts visés.

CONSIDÉRANT la recommandation de Me François Leroux à cet effet ;

EN CONSÉQUENCE

Il est  
PROPOSÉ PAR Maxime Pratte,  
APPUYÉ PAR Aline Trudel,  
ET RÉSOLU

D'APPUYER la demande de constitution en personne morale sans but lucratif de l'Association des loisirs de Les Cèdres;

DE MANDATER Me François Leroux pour la préparation des documents relativement à la création de la constitution en personne morale sans but lucratif de l'Association des loisirs de Les Cèdres;

DE SUPPORTER la création de ce nouvel organisme en octroyant une subvention discrétionnaire du Conseil de 1 000 \$ aux fins de couvrir les frais de constitution et de fonctionnement;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget opérationnel pour effectuer la dépense.

---

Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité

**Résolution no : 14-04-184**

**Conclusion d'une entente de partenariat avec le Club de Soccer Soulanges**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite offrir à ses citoyens la possibilité de pratiquer des sports fédérés au coût minimal possible sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le Club de Soccer Soulanges, personne morale sans but lucratif ayant le numéro d'entreprise du Québec 114373750 et club fédéré par la Fédération de soccer du Québec, souhaite développer un projet pilote permettant aux citoyens de Les Cèdres d'être membre du Club et de pratiquer ce sport sur le territoire de Les Cèdres ;

CONSIDÉRANT QUE le terrain appartenant à la Fabrique de la Paroisse St-Joseph-de-Soulanges situé à l'arrière du presbytère est loué à la Municipalité pour des fins de loisirs et de jeux ;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain nécessite des aménagements mineurs afin d'accueillir adéquatement la pratique du soccer récréatif ;

Il est  
PROPOSÉ PAR Maxime Pratte,  
APPUYÉ PAR Yves Daoust,  
ET RÉSOLU

DE CONCLURE une entente de partenariat avec le Club de Soccer Soulanges aux fins d'assurer la mise en place d'une structure permettant la pratique du soccer au coût minimal possible pour la Municipalité et ses citoyens sur son territoire ;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin à signer tout document donnant suite à la présente résolution;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget opérationnel pour effectuer les dépenses.

---

Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité

**Résolution no : 14-04-185**

**Appui à la Piste Cyclable Soulanges dans ses démarches auprès du ministère des Transports du Québec concernant les nouveaux aménagements au-dessus de l'Autoroute 30**

CONSIDÉRANT la demande d'appui du Comité de la Piste Cyclable Soulanges en date du 27 mars 2014;

CONSIDÉRANT QUE la structure environnementale de la Piste Cyclable Soulanges a été modifiée suite aux travaux effectués lors de l'aménagement de l'Autoroute 30 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a danger de blessures si un cycliste ou un patineur quitte la piste accidentellement;

EN CONSÉQUENCE

Il est  
PROPOSÉ PAR Aline Trudel,  
APPUYÉ PAR Serge Clément,  
ET RÉSOLU

D'APPUYER la résolution n° 2014-03-09 du Comité de la Piste Cyclable Soulanges et de demander au *ministère des Transports du Québec* de vérifier si les nouveaux aménagements au-dessus de l'Autoroute 30 à la hauteur de Les Cèdres sont sécuritaires pour les utilisateurs de la Piste Cyclable Soulanges.

Adopté à l'unanimité

## **SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

### **Résolution no : 14-04-186**

#### **Demande de participation bénévole des pompiers et l'utilisation de véhicules dans le cadre de la journée « Pompier d'un jour 2014 »**

CONSIDÉRANT QUE le Service de Sécurité incendie tiendra sa journée « Pompier d'un jour » le 31 mai 2014 et ce, en collaboration avec l'école primaire Marguerite Bourgeoys de Les Cèdres;

CONSIDÉRANT la demande de participation bénévole des pompiers dans le cadre de cet événement;

Il est

PROPOSÉ PAR Yves Daoust,  
APPUYÉ PAR Serge Clément,  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil autorise la participation bénévole des pompiers et l'utilisation des véhicules du Service de sécurité incendie pour l'évènement « Pompier d'un jour » qui se déroulera le 31 mai prochain;

QUE les dépenses liées à cet événement sont estimées à 400 \$;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget opérationnel pour effectuer la dépense.

---

Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité

### **Période de questions**

Début de la période de questions : 20h34

Fin de la période de questions : 20h39

### **Parole au Conseil**

**Résolution no : 14-04-187**  
**Levée de l'assemblée**

Il est  
PROPOSÉ PAR Aline Trudel,  
APPUYÉ PAR Thérèse Lemelin,  
ET RÉSOLU

QUE les items inscrits à l'ordre du jour ont tous été étudiés et considérés;

QU'une période de questions aux citoyens a été tenue;

DE clore la présente séance ordinaire à 20h48.  
Adopté à l'unanimité

Raymond Larouche  
Maire

Jimmy Poulin  
Secrétaire-trésorier